BULLETIN SOCIAL

DOCTRINE

PLACE A L'EGLISE

A l'occasion de la Fête du Travail, Monsieur le chanoine Jos. Hallé, de Québec, a prononcé aux Trois-Rivières un magnifique sermon où il a établi que l'intervention de l'Eglise Catholique est absolument indispensable au règlement complet de la question ouvrière. Et comme preuve de cet avancé, le prédicateur a mis de l'avant les considérations suivantes:

1o.— Les questions ouvrières, au dire de Léon XIII et de Pie X, sont, avant tout, une question de morale et de religion, et l'Eglise seule possède la vérité sur la nécessité des différentes classes dans la société, sur les conditions des patrons et des ouvriers, sur le travail, la souffrance, les rapports amicaux qui doivent exister entre les différentes classes, sur les devoirs de justice et de charité des patrons et sur les multiples devoirs des ouvriers.

2o.— L'Eglise seule possède les sacrements et les sources de grâces pour faire disparaître le péché, pour apaiser les passions qui sont les causes des conflits et pour donner la force de supporter le travail et les autres souffrances que la justice et la charité des patrons ne pourront jamais faire disparaître.

3o.— L'Eglise seule possède les associations basées sur la vérité, la justice et la grâce, gouvernées par un représentant de l'Eglise qui a autorité véritable pour les maintenir dans la véritable voie.

4o.— L'Eglise seule aime véritablement et d'une manière désintéressée les intérêts spirituels et même temporels du peuple.